

GE_GERICHTE A/4098/2010 vom 17. Dezember 2010

GE Cour de justice, 2010-12-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4098_2010

FR: GE_GERICHTE A/4098/2010 du 17 décembre 2010

IT: GE_GERICHTE A/4098/2010 del 17 dicembre 2010

Regeste

Commandement de payer. Notification. Vice dans la notification. | La notification d'un commandement de payer en mains de la fille de la poursuivie, âgée de 17 ans, est valable. | LP.64.1. ; 74.1

Erwägungen

E. 3

La plaignante conteste, par ailleurs, devoir la somme qui lui est réclamée par la poursuivante. A ce sujet, la Commission de céans rappellera que, sous réserve d'un abus de droit manifeste, non réalisé en l'espèce, il n'appartient ni aux offices des poursuites ni aux autorités de surveillance de décider si une prétention est exigée à bon droit ou non (ATF 115 III 18 consid. 3b ; ATF non publié 7B.219/2006 et 7B.220/2006 du 16 avril 2007 consid. 3.3). La plainte ne peut donc jamais aboutir à un jugement sur le fond du droit qui fait l'objet de l'exécution forcée : un tel jugement relève exclusivement de la juridiction civile ou administrative (Pierre-Robert Gilliéron, Poursuite pour dettes, faillite et concordat, 4^{ème} éd., p. 43).

E. 4

Des considérants qui précèdent, il s'ensuit que la plainte doit, dans l'étroite mesure de sa recevabilité, être rejetée. * * * * * **PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DE SURVEILLANCE SIÉGEANT EN SECTION** : Rejette, dans l'étroite mesure de sa recevabilité, la plainte formée le 27 novembre 2010 par Mme L _____ contre la notification du commandement de payer, poursuite n° 10 xxxx17 M. Siégeant : Mme Ariane WEYENETH, présidente ; Mme Florence CASTELLA et M. Didier BROSSET, juges assesseur(e)s. Au nom de la Commission de surveillance : Véronique PISCETTA Ariane WEYENETH Greffière : Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.